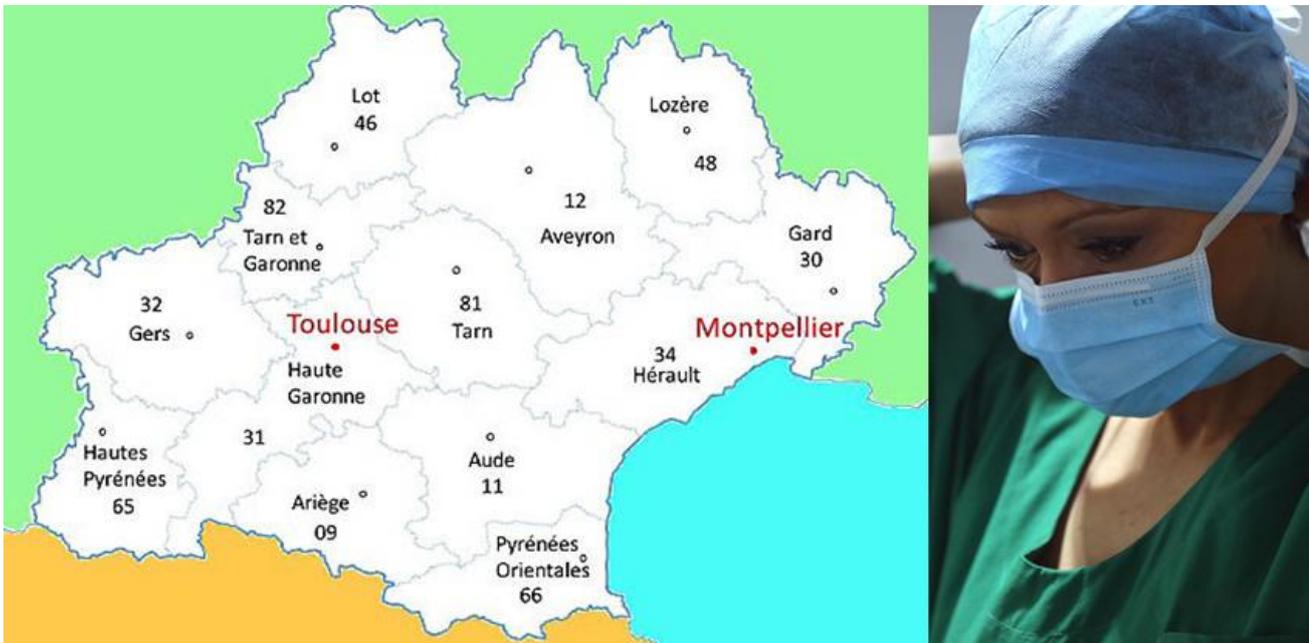


Lettre d'information du CESER Occitanie Numéro 2

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise.

Le Bureau du CESER qui suivra devra en discuter.



le 07 avril 2020

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE SORTIE
DE CRISE DU CESER

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S
ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE
DU CESER OCCITANIE

« Deuxième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Mardi 07 avril 2020

Pour rappel, le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER se réunit chaque semaine, le mardi. La deuxième réunion de ce Comité s'est déroulée en audioconférence le mardi 7 avril.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- I - Informations générales
- II - Informations complémentaires sur la situation sanitaire, économique et sociale
- III - La gestion de l'après-crise par le CESER et les travaux en cours du CESER

Par cette lettre d'information, vous sont communiqués les éléments du débat et les propositions formulées par le Comité de suivi.

Le Président remercie l'équipe administrative qui travaille auprès des conseillers et permet la rédaction de cette Lettre d'Information.

I - Informations générales

Cellule régionale de continuité économique

Jean-Louis CHAUZY rend compte de la réunion de la cellule régionale de continuité économique, pilotée par le Préfet de région et la Présidente de Région, qui regroupe des représentants des services de l'Etat, de la Région, des entreprises et des milieux économiques, à laquelle il a participé le jeudi 2 avril.

Concernant les questions posées au nom du CESER, telles qu'arrêtées lors de la première réunion du Comité de suivi et de sortie de crise, les réponses suivantes ont été apportées :

*Filières éligibles au plan de soutien économique : Pêche et Conchyliculture

Ces deux filières sont prises en compte dans les plans de soutien économique de l'Etat, et de la Région.

* Les entreprises préparent des plans de formations pour la sortie de crise qui seront nécessaires afin de maintenir les salariés dans les entreprises et endiguer les licenciements. Est-il envisageable de pouvoir mettre à contribution le Plan d'Investissement en Compétence (PIC) ?

Le PIC sera mis à disposition pour financer les plans de formations dont les entreprises auront besoin.

Jean-CHAUZY a rappelé les difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs démarches auprès des banques. Le Préfet s'est emparé de ce dossier afin que des réglages puissent avoir lieu entre le réseau des banques et BPI France en faveur des entreprises. Si la crise dure non 1 mois comme cela était prévisible mais plutôt 2 alors, il sera difficile pour certaines entreprises et notamment les plus petites d'éviter le dépôt de bilan.

La crise qui frappe de plein fouet le transport aérien, menace l'industrie aéronautique. Airbus envisage de réduire sa production d'avions commerciaux, et réfléchit désormais à réduire de moitié pendant trois à six mois sa production d'avions A320. Cela aura des conséquences sur l'emploi. Airbus devrait ainsi annoncer ces prochains jours la réduction de 30% de sa production, et 15 jours de chômage partiel. De la même manière, le secteur de l'industrie automobile pourrait également chuter de 20 % avec des conséquences dramatiques pour l'emploi.

Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire

La Région Occitanie a adopté le 03 avril 2020 en Commission permanente un plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire, complémentaire des mesures mises en œuvre par l'Etat après concertation avec les régions. Le document a été adressé, en complément de la lettre d'information, aux conseillers et aux membres extérieurs de la section prospective le 06 avril.

Dans ce plan, il y a une mesure 22 qui fait état de la création d'un comité stratégique régional de l'économie pour préparer l'avenir, co-piloté Etat-Région. Le CESER, deuxième assemblée régionale, ne figure pas dans la liste des organismes associés ; Jean-Louis CHAUZY a par conséquent adressé, le 06 avril, un message au Préfet de région et à la Présidente de Région pour réclamer l'association du CESER à ce comité, compte tenu de l'engagement et du combat de longue date du CESER en faveur de la réindustrialisation du territoire.

Information donnée par la DIRECCTE Occitanie (M. LEROUGE, Directeur régional)

Chômage partiel en Occitanie : 60 116 demandes déposées concernant 441 600 salariés (soit plus de 22% des salariés en région). A ce jour, un quart des salariés d'Occitanie sont en chômage partiel.

Situation dans les branches professionnelles : *Airbus, filière aéronautique* : - 33% des cadences de production, fermeture d'activité pour l'usine aux Etats-Unis et en Chine ; *Numérique* : 40% des annulations de commandes ; *Automobile* : 80% de la filière à l'arrêt ; *Transport* : 25% en arrêt total et 20% en chômage partiel ; *Tourisme* : 100 000 emplois à l'arrêt total.

Fonctionnement des CESER

En cette période de crise, tous les CESER fonctionnent à minima, selon la formule consacrée « en mode dégradé ». Certains d'entre eux tiennent quelques réunions en audio/visioconférence, pour justifier notamment le maintien du régime indemnitaire de leurs conseillers ; ils ont été mis en garde par les services de leur collectivité régionale sur l'organisation de réunions, qui n'apparaissent peut-être pas toujours justifiées.

Concernant notre CESER, les commissions et la section poursuivent leurs travaux selon des modalités propres à chacune. La Conférence permanente se réunit tous les mardis sous le format « Comité de suivi et de sortie de crise ». Il reste maintenant à définir les conditions d'organisation d'une réunion du Bureau du CESER qui devra débattre des informations évoquées et des propositions formulées par les commissions et

le Comité de suivi (Conférence permanente). **Le Bureau aura ainsi à élaborer un plan de travail adapté pour finaliser les projets d'avis en cours et de nouvelles propositions à court et moyen terme : un nouveau plan en matière de santé et d'hôpitaux, et de reconstruction des filières industrielles correspondant aux besoins vitaux du pays (santé, recherche, alimentation, énergie, mobilités, transport, numérique, etc.). Il faut des nouvelles politiques industrielles et de coopération pour la France et pour l'Europe intégrant les préoccupations environnementales et de transition écologique.**

Jean-Louis CHAUZY participera le 7 avril à une réunion en audioconférence avec ses homologues des CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer où il sera question d'évoquer les thèmes qui pourraient faire l'objet de réflexion à partir de l'analyse et des conséquences de cette crise.

II – Situation sanitaire, économique et sociale

Des compléments d'informations sont apportés sur l'évolution de la situation sanitaire, économique et sociale en une semaine.

En matière sanitaire

MM. BENAYOUN, RADIGALES et GRACIA font un point sur l'évolution sanitaire en région.

L'Agence régionale de santé recense au 6 avril un total de 3 553 tests positifs de coronavirus en Occitanie, 1065 hospitalisations en cours (dont 333 en réanimation) et 172 décès en établissements de santé. Sur le site de l'ARS, est consultable un bulletin d'information épidémiologique, actualisé chaque jour.

L'Occitanie se porte « bien » au sens où elle est moins touchée que d'autres régions, et qu'elle connaît une stabilisation, voire un reflux du nombre de cas et de décès.

De ce fait, les établissements de la région accueillent des patients venus d'autres régions, notamment du Grand Est. Ainsi, dans le cadre de la solidarité nationale, pour désengorger les hôpitaux de l'une des régions de France les plus durement touchées par l'épidémie, 18 malades du Grand Est ont été pris en charge dans les services de réanimation des hôpitaux publics et privés de la région.

Le service de santé des Armées qui gère le service des médecins réservistes a reçu les félicitations du Préfet de Région, de l'ARS et du Général Puel.

La recherche sur les traitements et les tests de diagnostic avance vite.

Les tests de prélèvement sont prêts : il est prévu d'en réaliser 500 à 1000 par jour mais pour l'heure les moyens de prélèvement manquent.

Par ailleurs, il est probable que des auto-tests puissent être mis dans un avenir rapproché à disposition des médecins généralistes et des infirmier.ère.s sur des secteurs donnés.

Attention : l'Ordre des médecins a donné consigne de ne pas prescrire de chloroquine ni dérivés sous peine de sanctions. Il y a un risque réel lié à l'automédication.

Points d'inquiétude

Un sujet d'inquiétude majeur concerne les EHPAD, d'autres établissements relevant du médico-social et le secteur de l'aide à domicile.

Bien que les statistiques montrent une situation sanitaire en région stable, **il convient d'alerter sur la situation des EHPAD** dont 167 établissements sur les 828 que compte la région, sont concernés par des cas de Covid19 pour **602 cas confirmés et 39 décès seulement recensés, au vu du bilan fait par l'ARS le 4 avril ; mais il est probable que cela n'ait pas été actualisé** et que les décès à venir seront pour beaucoup dans ces établissements. Il faut saluer le courage des aides-soignantes, qui travaillent souvent sans protections suffisantes.

Le ministre de la Santé O.VERAN a évoqué dans sa conférence de presse du 6 avril le dépistage systématique du personnel et des résidents concernés.

Dans les établissements pour enfants et adultes handicapés, des remontées de familles de résidents font état d'inquiétude du même ordre que dans les EHPAD avec en plus, d'importantes difficultés de communication et d'appropriation des gestes barrières par ces personnes en situation de handicap.

Aux côtés des infirmier(e)s, des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et des HAD (hospitalisations à domicile), **les services à la personne** interviennent en accompagnement des personnes les plus vulnérables. Les personnels sont exposés et eux-mêmes peuvent être des vecteurs de propagation du virus.

Il est observé un manque de matériels de protection pour les personnels EHPAD, pour ceux du médico-social des établissements pour enfants et adultes handicapés où des cas de Covid19 ont été signalés, pour les personnels du secteur d'aide à domicile où la situation est dégradée (pour ces derniers, du matériel a pu être mis à disposition grâce à des filières de solidarité, notamment du secteur de l'agroalimentaire), ce qui est à dénoncer. La mise à disposition de matériel doit permettre d'assurer la protection des publics fragiles.

Des dotations de masques FFP2 périmés ont été attribuées à des établissements de santé. Une directive du ministère du travail en date du 26 mars ramène la date de péremption à 2 ans. **Quelles consignes sont données en la matière ?**

Il est essentiel de faire une demande de clarification à la cellule régionale de continuité économique sur ces points (actualisation des chiffres concernant les décès dans les EHPAD, mise à disposition de matériels de protection pour les personnels visés plus haut, quid des stocks de masques FFP2 périmés ?). L'égalité de traitement doit être visée.

Pierre-Jean GRACIA établira une note à cet effet à la demande du Président, afin qu'il puisse porter les éléments à la connaissance du Préfet de Région et de la Présidente de Région.

Conséquences psychologiques du confinement et du futur déconfinement

Le service de réserve a eu des formations sur le sujet des conséquences psychologiques du confinement et du futur déconfinement, notamment une formation sur l'EMDR (*Eye Movement Desensitization and Reprocessing*) pour lutter contre le stress et celle d'une personne ayant passé plusieurs mois dans un sous-marin.

Les cellules d'accueil téléphonique créées pour recueillir les appels pendant la crise du Covid sont au nombre de deux, une sur la santé générale et une sur l'aspect psychologique/psychiatrique (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_consignes_services_psychiatrie.pdf).

Francis DECOUCUT pourrait rappeler ce que sont les réseaux, les secteurs et les points d'accès car il va y avoir des lendemains difficiles.

Projets de fermeture de lits

Jean-Louis CHAUZY interpellera le Gouvernement par une communication via la presse au nom du CESER pour demander un gel des projets de fermetures de lits (cf. ARS Grand Est), car ce n'est pas acceptable. Il faut l'argumenter par le fait qu'il y aura probablement d'autres épisodes pandémiques, une population vieillissante qu'il faut prendre en compte et qu'il ne faut pas que l'on soit démunis comme cela a été le cas pour cette crise. Au-delà, le CESER devra analyser l'organisation du système de soins, il y aura certainement des inflexions à imaginer par rapport aux tendances des dernières années, notamment sur la fermeture des petites unités de soins (qui auraient été très utiles aujourd'hui).

Respect des gestes barrières

Actuellement, nous n'avons pas de vision précise sur la labilité des anticorps produits, c'est-à-dire on ne peut pas dire combien de temps les personnes qui ont contracté le virus seront immunisées. Dans ce contexte d'incertitudes, les solutions sont le maintien du confinement et des gestes barrières (lavage des mains, distanciation sociale). En effet, un relâchement risquerait d'entraîner un rebond qui serait préjudiciable au plan sanitaire et économique.

Fausses nouvelles

Il y a dans le contexte une certaine exacerbation de phénomènes qui existaient déjà, notamment des fake news ou fausses nouvelles : c'est le cas d'une information indiquant que des recommandations auraient prévu un déconfinement progressive du territoire avec la détermination de 3 zones, l'Occitanie se situant dans la zone 1. C'est une fausse information, nous n'avons pas d'éléments aussi précis ni sur la date sur les modalités du déconfinement.

Points positifs

L'effort de l'Etat est centré sur la logistique de l'ARS. Les autres services de l'Etat se consacrent à la distribution du matériel destiné à leur propre personnel. Le Ministère de l'intérieur fournit des matériels nécessaires aux forces de sécurité et centralise aussi un grand nombre de masques pour les redistribuer à l'ARS. Les besoins actuels de l'ARS en masques et en gel hydro-alcoolique semblent couverts. Il manque toutefois d'autres types de matériels. L'ARS fait appel à des dons de particuliers, d'entreprises concernant, par exemple, des charlottes médicales, des blouses.

L'engagement des Régions : acquérir des masques et équipements de protection (gels hydroalcooliques, gants, blouses...) pour en accélérer la distribution aux personnels soignants en lien avec les Agences régionales de santé (ARS), et au-delà, **à tous ceux qui continuent à travailler pour assurer les services**

essentiels à notre économie : plus de 65 millions de masques ont été commandés à ce jour par les 18 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Martinique, Mayotte, Normandie, **Occitanie**, Pays de la Loire, La Réunion et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Concernant les masques et autres matériels de protection pour les professionnels de santé, mais aussi de sécurité, après 15 jours de « bricolage », la situation a été prise en main, notamment par des entreprises qui vont en fabriquer, avec le pyrrène, des draps, du tissu jean, des matériaux issus du bois. La filière textile va trouver un certain regain en réorientant sa production, il pourrait en être de même pour la filière bois. En fonction du matériau utilisé, certaines blouses pourraient être réutilisables.

Solidarité d'entreprises pour la fabrication de matériels de protection...

- **L'entreprise Ergosanté basée à Anduze dans le Gard** est un concepteur et distributeur de matériel ergonomique sur mesure, Ergosanté a pour vocation d'améliorer les conditions de travail des salariés valides ou en situation de handicap. Récompensée par le prix Septuors 2019 pour ses innovations, l'entreprise vient aussi de fabriquer 5 000 masques en une semaine, alors que ce n'est pas leur secteur de production.

Dans un récent portrait sur ErgoSanté dans Occitanie, Samuel Corgne assurait pour expliquer la création d'ErgoSanté en 2013 à Anduze (Gard) : **« il faut préserver l'intégrité physique des hommes et des femmes qui travaillent, qu'ils soient valides ou en situation de handicap »**.

-**La PME Missègle, à Burlats, dans le Tarn, se lance dans la fabrication de « masques barrières », lavables.** Elle s'est inspirée d'un modèle mis au point par le CHU de Grenoble pour produire des masques lavables. Une protection destinée aux personnes saines en complément des gestes barrières. Ces masques sont destinés à des sites industriels voisins, des Ehpad, ou encore des structures associatives d'aide à domicile comme l'ADMR. Les bénéfices seront reversés à la Recherche.

- **L'entreprise « Gaches Chimie »** (fournisseur de produits et solutions chimiques – Haute-Garonne) reconvertit sa production et réoriente sa production pour la fabrication de deux gels hydroalcooliques pour les mains et les surfaces, et mobilise l'union des caves coopératives Vinalie (Tarn) pour le conditionnement. D'autres, comme **Paul Boyé** (premier fabricant européen d'uniformes, de tenues de combat, et d'équipements de sécurité), **Tuffery** (fabricant de jeans - Lozère) ou encore **Payote** (fabriquant d'espadrilles - 66) mobilisent leur appareil industriel pour la fabrication de masques. Les entreprises de la région Occitanie montrent leur agilité et leur capacité d'innovation en ce temps de crise sanitaire. Il faudra s'en souvenir et les soutenir en sortie de crise et pour l'avenir.

Dans le travail du CESER à poursuivre sur les filières, voir comment réactiver la filière textile.

**Zoom sur un projet innovant de fabrication de masques alternatifs
à partir de la ressource bois**

Une équipe de recherche grenobloise, présidée par un Toulousain, a déposé un brevet, il y a 3 semaines, pour la fabrication de masques alternatifs en très grande quantité et à bas coût selon un processus mis au point par le CNRS et récemment breveté qui utilise des produits cellulosiques naturels issus de la filière bois pour produire un textile « biosourcé ». Ce textile présente les caractéristiques requises de respirabilité et d'hydrophobie pour la fabrication de masques de protection contre la transmission de maladie infectieuse comme la CoViD 19.

Un 1^{er} brevet avait été déposé il y a une vingtaine d'années en France avec pour objectif l'amélioration de l'imperméabilisation de tous les contenants papier/carton.

N'ayant pas encore de liens avec le monde industriel, le CESER pourrait aider à faire ce lien. La question est aujourd'hui celle des délais de réponses pour passer à la phase industrielle. Le process de réalisation sera confié à l'industrie papetière. Ces masques présentent l'avantage de pouvoir être fabriqués totalement en Occitanie : fabriqués à partir de matière écologique (à partir de pâte à papier en provenance de Saint-Gaudens, des Pyrénées-Orientales), ils sont moins coûteux, incinérables. C'est une alternative aux masques actuels. L'Occitanie dispose de labos, de forêts et donc de fibres de bois ad hoc, du savoir-faire papetier et de lignes de production industrielle adaptables très rapidement aux exigences de ce procédé. L'ensemble de la boucle peut être Occitan !

Ce projet rendu public depuis quelques jours a déjà recueilli des manifestations d'intérêt étrangères marquées et déjà impatientes, en particulier de la part des Etats Unis et de la Corée. Nous avons légitimement le droit d'espérer des réponses rapides pour une industrialisation « grande échelle », à très court terme au moins sur l'Hexagone, et si possible en Occitanie. L'objectif est d'être autonome sur les 2 types de procédés (masques synthétiques et masques issus de produits naturels).

Le CESER, avec le Président Jean-Louis CHAUZY, le Vice-président Alain RADIGALES, et Yann FORTUNATO représentant la filière bois au CESER (Président de Fibois) est à la manœuvre pour l'émergence de nouvelles fabrications de masques, notamment à partir de la pâte à papier.

... Solidarité des Etablissements Publics et autres initiatives solidaires :

On peut citer le partenariat entre les Chambres des Métiers/Chambre d'Agriculture qui a également permis de commander des masques agréés et lavables. Ce genre d'initiative doit être étendu au niveau régional.

L'USH 31 (L'Union sociale pour l'habitat) quant à elle recense quarante logements disponibles pour héberger des patients.

En matière économique et sociale

Agriculture

Au niveau de la communication du plan de soutien financier de la Région, le CESER souhaite que la filière agricole ne soit pas oubliée et que le rôle des chambres d'agriculture soit rappelé.

Les réunions de l'ensemble des chambres consulaires, des représentants des banques, de la BPI et des administrations se poursuivent et doivent être maintenues, dans un souci de coordination.

La filière agricole souhaite bénéficier des mêmes critères d'accès aux mesures « Le Maire » que les autres secteurs impactés (artisanat, industrie ...).

La filière horticole est complètement à l'arrêt ; uniquement les semences potagères, maintenant reconnues de première nécessité, sont ré-autorisées à la commercialisation. La question de la remise en production, pour l'automne prochain, se pose.

La vente directe, en particulier les sigles de qualité, font face à du surstock. La fermeture de certaines boucheries et GMS n'aide pas à résoudre ce problème, malgré l'ouverture dérogatoire de certains marchés de plein vent.

La filière ostréicole et pêche présentent les mêmes soucis, à des niveaux différents.

La filière viande présente toujours les mêmes problèmes, exposés lors de la précédente réunion, même si l'activité portuaire permet toujours l'exportation.

La filière viticole présentait, déjà avant la crise, du stock excédentaire dû aux vins bordelais. Au niveau national, une distillation a été demandée.

En corrélation avec le secteur du BTP, tous les travaux d'agrandissement, de création de réseaux, d'irrigation ou même les projets d'installation sont arrêtés. Ainsi il faudrait qu'une reprise partielle des travaux soit possible, quand l'accès à des équipements de protection ainsi que le respect des consignes de sécurité seront garantis. À cet effet, des guides de bonnes pratiques sont distribués à l'ensemble des artisans, pour inciter ceux qui peuvent le faire en toute sécurité, à reprendre le travail.

Au niveau de l'emploi, le souci de la main-d'œuvre étrangère entraîne des entrées illégales sur le territoire, alors que les syndicats locaux refusent l'augmentation du risque d'infection que cela impliquerait. En effet, les travailleurs transfrontaliers ne sont autorisés, selon une décision gouvernementale, à franchir la frontière espagnole que si l'employeur met tout en œuvre pour garantir leur protection sanitaire.

Au niveau financier, les MSA bénéficient des mêmes mesures de report de cotisations que les URSSAF, même si l'agriculture ne représente que 28 % de ces reports dû à la continuité des activités. Les exploitants bénéficient également de report de prêt, à condition de continuer de payer leurs fournisseurs, afin d'éviter les ruptures de chaîne.

Au niveau de l'accompagnement, il est conseillé de privilégier celui des coopératives plutôt que des individus les composant, afin d'éviter également des ruptures de chaînes de production.

Pêche, Conchyliculture, Nautisme, Tourisme Plein Air

Le Président CHAUZY qui a participé à la réunion de la cellule de continuité économique Etat, Région, représentants des milieux économiques, s'est vu confirmé la prise en compte des filières conchyliculture et pêche dans les plans d'aide Etat et Région.

Rappel de la situation au 31 mars 2020

Le contexte économique et social du secteur maritime, au niveau mondial : prix du baril en baisse, taux de fret au plus bas sauf pour les grands pétroliers affrétés à des prix exorbitants pour le stockage, 450 paquebots sont à l'arrêt, 40 encore en mer, avec des malades et des morts à bord, à la recherche d'autorisation d'accoster dans les ports. Des problèmes de relève d'équipages se posent, dès lors que leur descente à quai est interdite. De plus, des millions de containers notamment en provenance de Chine n'ont pas été traités et sont en attente partout dans le monde.

Concernant la situation dans la région Occitanie, 5 points sont à noter :

- 1) En matière portuaire, Sète connaît un ralentissement de son activité estimé en CA sur l'année entre 20 et 30 % : arrêt de la ligne ferry avec le Maroc, réduction de 30 % des lignes avec la Turquie, arrêt d'importation des voitures, prochain arrêt des exportations de bétail, stockage pétrolier quasiment plein.... Certains clients du port réclament une baisse des loyers de 50%. Les clients jouent sur la concurrence avec le port de Marseille. Le recours à une ligne de trésorerie bancaire de 5 M€ sous garantie de l'Etat ou de la Région a été présenté au Conseil Régional. Le port a proposé au Président de la Chambre d'agriculture de mettre à sa disposition son terminal frigo. Le port travaille, les services portuaires, les entreprises, dockers et grutiers sont en partie présents mais l'activité va se réduire au fil des jours. Il est extrêmement important que soit maintenue la chaîne logistique pour les approvisionnements indispensables à notre économie.
 - 2) Les pêcheurs sont en grande difficulté. La criée de Port La Nouvelle est fermée. 80 % des chalutiers étaient à quai suite à la chute des prix, conséquence d'un marché local très peu de demandeur compte tenu de la fermeture des restaurants et de nombreuses poissonneries. Cependant ces jours-ci un afflux d'acheteurs italiens et espagnols a fait remonter les prix et permis aux bateaux de ressortir. La moitié de la flotte des chalutiers est en pêche et les criées sont ouvertes entre 3 et 5 jours selon les ports. (Agde, Le Grau du Roi, Sète).
- La Présidente de Région a pris contact avec M. Bernard PEREZ, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages Marins (CRPM), membre de notre Commission, pour lui confirmer son soutien.
- 3) Pour la conchyliculture, (600 entreprises) c'est une catastrophe. Les points de dégustation chez les producteurs et les marchés de plein vent sont fermés. Les expéditions et distributions sont à l'arrêt, il ne reste que 10 % de l'activité. Cette filière locale est particulièrement impactée après avoir subi des crises en cascade dues aux effets du changement climatique (mortalités, virus, malaïgue) et des suspensions de commercialisation pour aléas sanitaires. Le Président du Comité Régional Conchylicole de Méditerranée (CRCM), a récemment adressé aux préfets locaux une demande de mise en œuvre de dispositifs d'aides spécifiques exceptionnels.
 - 4) Le secteur du nautisme est complètement à l'arrêt suite à l'interdiction de sortie en mer et au confinement sauf pour les cas d'urgence (mise sur cale par sécurité).
 - 5) Le tourisme de Plein Air fait face à une annulation quasi totale des réservations pour mai et juin, et en cette période rien n'est demandé pour cet été. Il reste un espoir à partir de septembre 2020.

Depuis, le contexte a quelque peu évolué.

Les ports marchands d'Occitanie fonctionnent mais sont en baisse de trafic. Sète passera la semaine prochaine de 60 % à 50 % de ses activités (entrée du dernier navire d'importation de voitures neuves et départ des derniers d'exportation du bétail ...), ensuite les trafics diminueront au fil des semaines. Il se félicite que les dockers et les entreprises portuaires poursuivent le travail permettant d'assurer les approvisionnements dans notre pays. Ceci mérite d'être reconnu et encouragé.

La Présidente de la Région a décidé de soutenir la filière de la pêche, un peu moins en difficulté cette semaine puisque 50 à 60 % des chalutiers et 50 % des petits métiers sont en activité. 1,2 M€ d'aides vont être débloquées. Les criées sont ouvertes entre 3 et 5 jours selon les ports. (Agde, Le Grau du Roi, Sète est ouvert 5j/5j, Port La Nouvelle est encore fermée.)

Pour la conchyliculture, c'est toujours une catastrophe. Les points de vente et de dégustation sont fermés. Le consommateur s'est détourné des produits. Un soutien URGENT de la Région à la filière est sollicité. Il est également demandé à l'Etat et la Région de lancer une campagne de communication pour aider à la commercialisation. Les secteurs du nautisme et du tourisme de Plein Air sont totalement à l'arrêt.

Entreprises, artisans

Tous les entrepreneurs de la Région Occitanie se mobilisent pour maintenir leur activité, la faire connaître, trouver des débouchés, revoir leur production. Que ce soit dans la sphère des produits frais (légumes, fruits, etc..) ou dans celle du tourisme, les initiatives originales ne manquent pas.

Cela prouve la réactivité et le savoir-faire de nos forces vives d'Occitanie. Il va falloir les relayer, les soutenir en sortie de crise et même avant pour pérenniser avec tous ces entrepreneurs multi-secteurs les mutations économiques engendrées par la crise. De nouvelles bonnes pratiques ont émergé, la Région Occitanie doit les soutenir, où qu'elles soient.

Les indicateurs de la CCI Occitanie (au 2 et au 6/04/2020)

15 000

Le nombre d'entreprises régionales ayant déposé une demande de chômage partiel selon la Direccte Occitanie

40 %

La part des entreprises ayant sollicité un report de leurs échéances auprès de l'Urssaf Midi-Pyrénées

50 %

Le nouveau seuil de la perte de chiffre d'affaires donnant droit, en avril, à l'aide de 1 500 euros pour les indépendants

INDICATEURS

100 %

La part des travailleurs indépendants d'Occitanie ayant bénéficié en mars du report des charges sociales

10 500

Le nombre d'appels traités depuis la mise en place des cellules de crise dans les CCI d'Occitanie

85 %

La part des entreprises régionales du secteur des transports routiers impactées par la crise sanitaire

• Urssaf

40% des TPE-PME, ainsi que 100% des indépendants de la région Occitanie ont bénéficié en mars du report de charges sociales proposé par le Gouvernement.

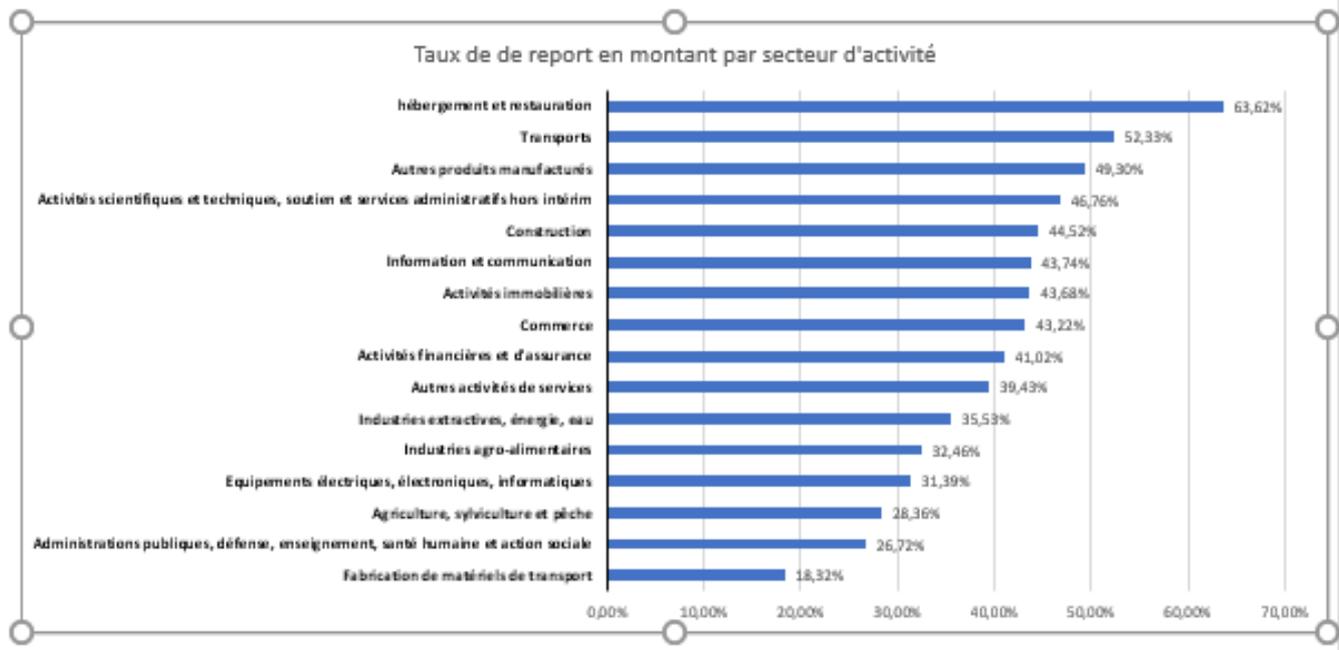
Au lieu de récolter 538,5 millions d'euros, l'Urssaf n'a récolté que 332,5 millions d'euros. 206 millions d'euros seront ainsi payés en différé.

Pour les indépendants, 100% seront payés en différé. Un fond d'action sociale spécifique pour les travailleurs indépendants qui va de 200 à 2000 euros d'aide financière directe. 5000 demandes déjà reçues en Occitanie, dont 1000 sur le seul week-end dernier.

L'Urssaf contacte une par une les grandes entreprises d'Occitanie pour voir avec elles si elles peuvent payer leurs cotisations et les inciter à le faire, car ces cotisations sociales servent à payer les hôpitaux, les arrêts maladie, les retraites, etc. Il y en a environ 200 parmi lesquelles BNP, Engie, Société générale, ou encore Airbus. Pour les TPE-PME (90% du tissu d'entreprises de la Région ont moins de 10 salariés), l'URSSAF travaille avec l'Ordre des experts comptables dans la même optique. Le rôle de l'Urssaf est d'aider les entreprises à passer ce cap, et de réussir la sortie de crise.

Au niveau national, l'ensemble des cotisations sociales récoltées par l'Urssaf, c'est 500 milliards d'euros par an. C'est plus que le budget de l'État !

Ci-après, tableau statistique (à fin mars) communiqué par l'URSSAF concernant les taux de report de paiement des cotisations par secteur d'activité.



Les organismes consulaires (réseau des CMA et chambres d'agriculture), s'organisent pour informer et mettent en œuvre des partenariats dans les départements pour épauler les artisans fortement éprouvés par la crise. Des commandes groupées de protections sont organisées par les chambres entre elles (Chambre régionale d'Agriculture et Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat) et avec la Région Occitanie.

Il est rappelé l'importance d'informer et d'inciter les artisans, et les entreprises en général qui le peuvent à reprendre leur activité, en respectant à la lettre les gestes barrières et la protection des salariés. A défaut de reprise, une catastrophe économique dont on ne mesure pas les conséquences est à prévoir. Certains travailleurs frontaliers sont autorisés à franchir la frontière espagnole pour venir travailler en France à la condition que l'employeur ait mis tout en œuvre pour garantir leur sécurité.

Au-delà du soutien de l'activité et de l'information, il est nécessaire de mettre en place des solutions d'écoute pour les artisans et les conseiller. Ces solutions seraient peut-être à généraliser à l'ensemble du monde économique, aux chefs d'entreprises ainsi qu'aux salariés qui sont aussi concernés.

Protection et soutien des salariés

Pour les salariés qui doivent aller travailler en se rendant sur place sur leurs lieux de travail, parce que leurs activités ont été déclarées essentielles à la vie de la Nation par le Gouvernement dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle, les conditions de sécurité sanitaire doivent être maximales, appliquées et respectées. Or si tout est mis en œuvre dans bon nombre d'entreprises... ce n'est pas forcément le cas dans d'autres où les matériels de protection (masques, gels hydroalcooliques...) ne sont pas mis à disposition des salariés et l'application des gestes barrières non respectée. La santé des salariés est ainsi mise en danger ainsi que celle de leurs familles.

La DIRECCTE a un rôle à jouer pour faire respecter par les entreprises les réglementations du travail ; mais sa réorganisation (suppression de postes) a pour conséquences aujourd'hui un manque de personnel pour répondre à l'afflux des demandes du monde économique.

Certaines organisations syndicales ont ainsi interpellé les préfets de département sur les problèmes rencontrés concernant la protection des salariés au sein des entreprises...mais peu ont réagi. Cette absence de réponse des représentants de la puissance publique n'est pas acceptable pour ces organisations syndicales.

Le soutien et l'information aux artisans, aux indépendants, aux chefs d'entreprises, et aux salariés doit être une priorité pour leur permettre de prendre des décisions éclairées. La suppression des CHSCT pose des questions quant à la protection des salariés. Il y a en effet deux catégories de salariés, et d'employeurs, ceux qui sont épaulés par des instances représentatives du personnel et ceux qui ne le sont pas, faute d'instances. En 2017, étaient mises en place dans les régions, sous l'égide de la DIRECCTE, les commissions paritaires régionales interprofessionnelles, proposant une représentation syndicale à tous les salariés de TPE.

Proposition est donc faite de suggérer la mise en place d'une instance paritaire interprofessionnelle au niveau interdépartemental pour faire avancer certains sujets. Des éléments seront envoyés au Président du CESER afin qu'il dispose d'éléments factuels pour adresser un courrier officiel au Préfet de région pour que cette instance puisse être mise en place.

Les chambres consulaires sont vigilantes sur la protection des salariés. Des guides pratiques dont la CRMA a été destinataire sont envoyés aux artisans, aux entreprises pour appliquer et respecter les règles sanitaires. A noter que les artisans sont très protecteurs de leurs salariés.

Dans le débat la question a été posée de solliciter la Région pour compléter les allocations de chômage partiel (84%) pour les porter à 100 %.

Les conditions de la reprise d'activité

Pour permettre la reprise d'activité qui ne peut se faire sans les salariés, Jean-Louis CHAUZY a indiqué qu'il interviendrait pour favoriser l'organisation de réunions décentralisées à l'échelon de chaque département, à l'initiative des partenaires économiques et sociaux. La reprise ne peut se faire que par la sécurisation des conditions sanitaires et la mise en œuvre des guides de bonnes pratiques établis au plan national par les branches professionnelles. Ce point sera rappelé par Jean-Louis CHAUZY lors de la réunion de la cellule de continuité économique du 9 avril.

Les associations

La crise sanitaire actuelle et le confinement qu'elle impose impacte grandement l'activité des associations. Cette crise que nous vivons rappelle à quel point la solidarité, l'entraide et l'intérêt général sont des valeurs primordiales dans nos sociétés.

Outre les conséquences dramatiques en terme sanitaire, le COVID-19, par le confinement qu'il impose, est facteur et démultiplicateur d'inégalités et d'exclusion. Les personnes vulnérables, en situation précaire, victimes de violences conjugales, sans domicile fixe, pour ne donner que ces exemples parmi tant d'autres,

ne doivent pas être oubliées dans la gestion de cette crise. De nombreuses initiatives associatives et citoyennes ont ainsi vu le jour pour y remédier. De même, un certain nombre d'associations ont choisi de poursuivre sur le terrain dans la mesure du possible leurs activités de première nécessité. Car il s'agit là du rôle intrinsèque des associations : agir ensemble et faire lien.

Les associations continuent donc de porter ces valeurs de solidarité et d'entraide et de les diffuser, malgré le lourd impact de la crise sur leurs activités sociales et économiques. Pour preuve, l'enquête lancée le 20 mars dernier par le Mouvement associatif, en lien avec le Réseau National des Maisons des Associations et avec l'appui de Recherches & Solidarités, s'adressant prioritairement aux responsables associatifs bénévoles ou salariés, révèle **que 70% des associations ont dû suspendre leurs activités habituelles (hors cas des associations mobilisées sur les activités de première nécessité) et que plus de 40% d'entre elles indiquent prévoir à 6 mois une perte de revenus d'activité significative et des difficultés de trésorerie liées à des reports d'activités ou de financement (une association dispose de 3 mois de trésorerie d'avance, en moyenne). Les inquiétudes sur le maintien des partenariats financiers, publics ou privés, sont fortes et concernent 1 association sur 2. Seules 30%** des associations qui génèrent des activités économiques travaillent aujourd'hui, en particulier dans le domaine évènementiel et culturel.

Malgré ce coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale. Elles trouvent des solutions pour maintenir le lien social et ainsi pallier le risque d'isolement auquel tout individu peut actuellement être confronté. 80% d'entre elles maintiennent des liens à distance avec leurs bénévoles dans un esprit de solidarité, et elles sont nombreuses à rester en contact avec les bénéficiaires de leurs actions. D'ailleurs, 40% réfléchissent, ou ont déjà mis en place, des activités de substitution pour continuer à agir à distance. **Plus de 50% sont en lien avec les habitants.**

Dans le cadre de la réserve civique, beaucoup de jeunes se sont engagés et ont répondu présent pour apporter leur concours.

Pour pouvoir poursuivre leurs activités essentielles, pendant la crise mais surtout être en capacité de continuer à les mener après, il est indispensable que les associations soient soutenues. Le Mouvement associatif a plaidé pour que, au même titre que les entreprises, elles puissent bénéficier des mesures d'aide dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pour les activités économiques qu'elles portent. Une demande qui a été entendue. En effet, la loi et les ordonnances qui en découlent, indiquent clairement que les associations peuvent avoir accès aux dispositions économiques, et en tant qu'employeuses aux dispositifs liés à l'activité partielle.

Ces dispositions ne permettent cependant pas de répondre à toutes les inquiétudes des acteurs associatifs, et notamment à celles liées au maintien des financements publics, qu'ils proviennent de l'Etat ou des collectivités territoriales, dans une perspective de moyen terme, et alors que les programmes d'actions devront être largement revus. Le Mouvement associatif souhaite que des engagements fermes soient pris très rapidement par le Gouvernement, dans une logique inter-ministérielle, et par les collectivités territoriales, pour sécuriser ces financements indispensables à la pérennité du tissu associatif et de ses capacités d'action. Il faudra également des mesures pour répondre à la diminution importante des ressources issues des dons et du mécénat à laquelle beaucoup d'associations risquent d'être confrontées.

Enfin, il sera très vite temps de penser à l'après. Le Mouvement associatif appelle à une profonde transformation des approches économiques et sociales, pour bâtir une société plus durable, plus juste et plus solidaire. Les associations ont un rôle fondamental à jouer dans ces transformations. Actrices d'une

économie non lucrative, sociale et solidaire, elles seront un acteur central indispensable pour la réparation des dégâts humains et sociaux que la crise sanitaire provoque, comme elles sont aujourd'hui le premier acteur des solidarités de proximité, engagées dans l'effort national de lutte contre la pandémie.

Une interrogation : le mouvement associatif est-il représenté au sein de la cellule de continuité économique Etat, Région, représentants des milieux économiques ? Le Président CHAUZY indique que la CRESS est représentée, et ajoute que le Mouvement Associatif peut faire un courrier à destination du Préfet de région afin d'être associé au groupe de travail, et en transmettre une copie au CESER.

Une attention particulière doit être portée sur le système éducatif, et le télétravail

Le confinement imposé par la crise sanitaire, nécessite de parler des usages actuels du numérique dans l'éducation et dans le monde du travail.

- Dans le système éducatif (de la maternelle à l'Université)

En temps de crise sanitaire, la continuité éducative pose question. Le passage d'un enseignement en présentiel à un enseignement à distance à travers des plateformes dédiées est source de difficulté tant pour les élèves et leurs parents que pour les enseignants.

D'une manière générale, les enseignants envoient des cours, des exercices, font les corrections, répondent aux questions posées par les enfants, les adolescents, les étudiants, en lien le plus souvent avec les familles, avec la volonté d'être efficace et d'assurer la continuité de l'enseignement.

Toutefois, on n'ignore pas que tous les enseignants ne se sont pas mobilisés (collèges et lycées). Le constat a également été fait que des enfants n'ont plus d'enseignement depuis la fermeture des écoles¹. Au moins 8 % car les familles n'ont pas d'ordinateurs, ni de box de connexion et parfois seulement un ordinateur pour 4 ou 5 enfants².

La récente enquête académique réalisée par la FCPE (*première fédération de représentants de parents d'élèves, a pour vocation de représenter l'ensemble des familles du territoire académique*) éclaire précisément sur les dysfonctionnements. Au 3 avril 2020, sur 1 638 familles qui y ont répondu, l'analyse est la suivante :

- 59,7% des familles qui ont répondu ne sont pas adhérentes à la FCPE.

- **72.9% des familles ont entre 2 et 3 enfants** : suivi de plusieurs niveaux, d'organisations d'enseignants différentes, de diversité de supports utilisés, d'attendus différents...

¹Selon Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, entre 5 et 8 % des élèves sont sans continuité pédagogique depuis la fermeture des écoles ». Source : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/coronavirus-5-et-8-des-eleves-sans-continuite-pedagogique-depuis-la-fermeture-des-ecoles-1190583>

² Pourtant en 2018, les 16-24 ans et les 23-39 ans disposent à 93,3 % d'un micro-ordinateur et à 96,6 % d'une connexion Internet selon l'Insee. Source : *Tableau de l'Economie Française 2020*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277714?sommaire=4318291>

- Une famille d'écoliers sur 2 dit rencontrer des difficultés alors que 8 collégiens et lycéens sur 10 signalent en rencontrer. **L'approche diffère dans le premier et le second degré.**

- **Pour les maternelles et élémentaires, c'est le manque de matériel qui est problématique (à 22.2%),** suivi d'un manque de lien avec les enseignants (à 8.7%) et du manque d'informations (à 6.2%)
- **Pour les collégiens, c'est l'accès à l'ENT (*Environnement numérique de travail*) (à 28.7%) qui est problématique,** suivi de l'apprentissage de nouvelles leçons (à 25.5%) et du manque de lien avec les enseignants (à 22.9%).
- **Pour les lycéens, c'est le manque de lien avec les enseignants qui est problématique (à 35.7%),** suivi de l'accès à l'ENT (à 31.5%) et du manque d'informations (à 28.2%).

Pour tous les niveaux scolaires, les parents manquent de disponibilité. Plus du tiers des familles rencontrent des problèmes liés à la liaison internet et/ou aux outils informatiques. Pour les collégiens, la deuxième difficulté des parents est la quantité de travail donné (à 44.2%), Pour les lycéens, la troisième est la compréhension du travail donné (à 34.5%).

Dans ces conditions, les devoirs notés sont une source d'inégalité : 23.5% des maternelles et des élémentaires ont des devoirs notés ; 64.8% des collégiens ont des devoirs notés ; 75.5% des lycéens ont des devoirs notés.

L'Université s'est elle aussi mobilisée : les enseignants diffusent leurs cours, avec des TP qui servent aussi à faire les corrections des exercices envoyés. Ils répondent également aux questions posées mais savent aussi que les systèmes numériques leur permettent de visualiser qui se connecte ou non et pendant combien de temps. Il semble que beaucoup d'étudiants ne se connectent pas, alors que chacun est doté d'une adresse mail lors de son inscription...Eux aussi ne disposent peut-être pas d'ordinateur. Il faut donc saluer ici la décision prise par la Présidente de la Région d'une dotation de 1500 ordinateurs aux étudiants de la région Occitanie (cela sera-t-il suffisant, tout comme les autres mesures prises en leur faveur ?).

Par ailleurs, alors que l'on sait qu'il manque en France de médecins et d'infirmiers, le moment est peut-être venu, de décider de l'augmentation des quotas de ces professions pour les concours d'entrée à venir.

- Dans le monde du travail

Le télétravail qui n'avait pas bénéficié jusqu'alors d'une reconnaissance des milieux économiques aura permis de maintenir une partie de la production (journaliste, comptable, avocat, administration, etc.) et seulement après quelques jours d'organisation.

Il faudra d'ailleurs organiser un système d'évaluation pour que le télétravail devienne un élément incontournable du monde du travail...Le télétravail est aussi bénéfique à l'environnement puisque qu'il réduit les déplacements, donc la pollution (déduction faite des matières rares utilisées et du CO2 émis par le numérique).

III – La gestion de l'après-crise par le CESER et les travaux du CESER

Gestion de l'après-crise

Dans la situation actuelle, les différents acteurs sont « englués » dans le présent car il s'agit de gérer la crise. Mais le CESER doit commencer à lever la tête. Face à une situation socio-économique sans précédent, la sortie de crise risque d'être très lente et représenter un vrai choc pour l'économie et pour la société, tant au niveau local, national qu'international. Le ministre de l'économie a déclaré qu'il s'agissait d'une crise sans précédent depuis 1945. **Il faudra donc réfléchir sur comment la région et le cluster économique de la région vont pouvoir sortir de cette situation, et très certainement envisager de produire un avis circonstancié sur le sujet, sur le modèle de ce qui avait été fait pour le Grand débat national.**

Les représentants des services médicaux indiquent qu'il est trop tôt pour penser aux enseignements de la sortie de crise car la priorité reste l'action de lutte. Ils attirent par ailleurs l'attention sur l'existence de forts risques de rebond de la pandémie si les gestes barrière ne sont plus respectés dans le cadre d'un déconfinement qui serait insuffisamment maîtrisé. Cela aurait un impact sanitaire et économique catastrophique.

Les représentants des entreprises et des salariés attirent l'attention sur la nécessité de penser de façon précise l'ingénierie et les conditions de reprise d'activité au sein des entreprises.

Il est demandé que le CESER vérifie auprès de la Région que les dossiers de demande de fonds européens déposés par des entreprises dans le cadre de la lutte contre la crise ou la sortie de crise sont bien instruits et mis en paiement. Pour leur part, les associations ne constatent pas la réalité des engagements financiers de la Région à leur égard en dépit des effets d'annonce.

Des sujets peuvent être mis en débat : Quelle Europe? Ou fin de l'Europe? La solidarité ou le chacun pour soi ?, etc. Et les réponses à ces questions engageront notre avenir. Le CESER devrait aussi promouvoir la Recherche qui se développe si brillamment dans notre Région.

Il faudra veiller à ce que la sortie de crise ne renforce pas les inégalités sociales et les inégalités hommes-femmes (Contribution reçue de Geneviève TAPIÉ).

La prochaine réunion du Comité de suivi et de sortie de crise aura lieu le mardi 14 avril 2020 en audioconférence, à 10H.